

## RÈGLEMENT LA CEDRIC VASSEUR 2022

### Article 1 – ORGANISATION

La 6<sup>ème</sup> édition de **LA CEDRIC VASSEUR** se déroulera le **Dimanche 11 Septembre 2022**. Elle sera organisée par le service des sports de la ville de LA GORGUE en partenariat avec la fondation DigestScience, avec l'aide d'associations locales ainsi que de nombreux bénévoles.

### Article 2 – RANDONNEES : PARCOURS

La Cédric Vasseur regroupera 5 parcours :

**3 parcours, randonnées cyclistes non chronométrées, sans classement.**

**28 km**

**60 km**

**103 km**

**2 parcours, randonnées pédestres non chronométrées, sans classement.**

**7 km**

**14.5 km**

### Article 3 – RANDONNES : TARIFS

**3 parcours, randonnées cyclistes**

**28 km** : 5 euros

**60 km** : 10 euros

**103 km** : 10 euros

**2 parcours, randonnées pédestres**

**7 km** : 5 euros

**14.5 km** : 5 euros

Toutes les inscriptions seront reversées pour la recherche et les malades (1 euro sera retenu sur les frais dû à l'inscription).

Possibilité de faire un DON à la fondation DigestScience en plus de votre inscription en ligne.

Le tarif comprendra l'inscription, le cadeau de l'édition, le ravitaillement, l'envoi des parcours GPX et la collation à l'arrivée.

### Article 4 – MODALITES D'INSCRIPTION

Pour cette 6<sup>ème</sup> édition les inscriptions peuvent se faire de plusieurs façons :

- **Par internet**, avec paiement sécurisé en euros, **jusqu'au vendredi 9 septembre 2022 à 23h59 et 59sec**, à partir du site <http://www.prolivesport.fr>. Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription et du montant de la transaction.

- **Inscription sur place possible le dimanche à partir de 7h00 jusque 10h00 avec majoration de 2 euros.**

Pas de départ possible sur le 103 km après 9h00.

- Il sera possible d'effectuer la Cédric Vasseur du lundi 12/09 au dimanche 18/09, en départ libre. Le tarif comprendra l'inscription et l'envoi des parcours GPX.

Les randonnées pédestres et cyclistes sont ouvertes à tous, les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

### Article 5 – PASS'FAMILY 2022-2023

La 1<sup>ère</sup> épreuve du pass'family 2022-2023 sera intégrée dans "La Cédric Vasseur" au choix : marche ou vélo en famille. Inscription en ligne ou au service des sports.

### Article 6 – EMARGEMENT

Chaque participant émargera avant son départ à la salle polyvalente du complexe.

Le départ et l'arrivée s'effectueront du Complexe Sportif Pierre de Coubertin, rue Pierre de Coubertin à LA GORGUE.

Le départ sera libre entre 7h00 et 10h00 avec également un départ groupé en présence de Cédric Vasseur vers 9h00 dans l'allée du complexe.

Pour le parcours du 103 km, il ne sera pas possible de prendre le départ après 9h00.

### **Article 7 – PARCOURS**

Les parcours randonnées cyclistes empruntent les rues suivant un parcours tracé : fléchage aérien et envoi du fichier GPX à chaque participant.

Les parcours randonnées pédestres empruntent les rues et chemins de randonnée suivant un parcours tracé: fichier GPX ou fléchage chemin de randonnée.

Le participant est conscient que la pratique du vélo et de la marche ne sont pas sans risque. Il déclare être en bonne santé et condition physique. Il est conscient de son niveau et pratique et s'engage à choisir un parcours correspondant à son niveau de forme physique. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique suite à un mauvais état de santé du participant. Le port du casque est obligatoire pour tous les cyclos, sans exception, durant toute la durée de la randonnée.

### **Article 8 – RAVITAILLEMENTS ET COLLATION A L'ARRIVEE**

Deux ravitaillements seront prévus aux kilomètres 40 et 80. Il sera fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel sera autorisé. Une zone de propreté sera mise en place dans la continuité du ravitaillement.

Il n'y aura pas de ravitaillement pour les participants du 28 km vélo ni des 2 parcours de randonnées pédestres.

Une collation sera prévue au retour de chaque participant dans la salle polyvalente du complexe jusque 13h00.

### **Article 9 - ASSURANCES**

A l'occasion de cet événement, l'organisateur contracte une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL, Avenue Salvador Allende 79031 NIORT.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant l'évènement. En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité de la ville de LA GORGUE ne saurait être engagée en aucun cas.

### **Article 10 – SECURITE**

Le participant s'engage à respecter le parcours défini. Il s'engage à être respectueux des sites traversés et de l'environnement. Il s'engage à se conformer au code de la route et les recommandations de l'organisateur données dans ce présent règlement.

### **Article 11 – PARTENAIRES**

Un livret de communication rassemblant toutes les informations ainsi que l'ensemble des partenaires sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de LA GORGUE fin août.

### **Article 12 – DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de l'évènement.

### **Article 13 - ANNULATION / NEUTRALISATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, d'épidémie, de problèmes sanitaires ou toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier une ou plusieurs épreuves ou d'annuler sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**L'inscription à cet événement implique l'acceptation des termes du présent règlement.**

**Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.**

**RENSEIGNEMENTS AUPRES DU SERVICE DES SPORTS**

**AU 03.28.48.87.35 OU PAR MAIL à [maisondusport@ville-lagorgue.fr](mailto:maisondusport@ville-lagorgue.fr)**